

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (pouvoir donné à CATILLON Vincent), POUSSIN Patrick (pouvoir donné à ROCHE Jean-Louis), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à SOLINAS Alexandra), Sacha GILLES (Pouvoir donné à MARTINO Clémentine).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sont présentés les résultats synthétiques de l'exercice 2025 :

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 18 |

**Objet de la délibération
N°68/2026**

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la commune.

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 409 140,36 € | | 579 922,58 € | | 989 062,94 € |
| opérations de l'exercice | 3 018 472,87 € | 2 831 952,99 € | 2 049 277,04 € | 2 028 591,59 € | 5 067 749,91 € | 4 860 544,58 € |
| TOTAUX | 3 018 472,87 € | 3 241 093,35 € | 2 049 277,04 € | 2 608 514,17 € | 5 067 749,91 € | 5 849 607,52 € |
| Reste à réaliser | 1 275 300,00 € | 1 569 019,00 € | | | 1 275 300,00 € | 1 569 019,00 € |
| TOTAUX CUMULES | 4 293 772,87 € | 4 810 112,35 € | 2 049 277,04 € | 2 608 514,17 € | 6 343 049,91 € | 7 418 626,52 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 516 339,48 € | | 559 237,13 € | | 1 075 576,61 € |

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal de la commune de Boulbon ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Boulbon ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sous la présidence de la première adjointe, Mme Renée AMY ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :**A L'UNANIMITÉ,**

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Boulbon ;

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

La Première Adjointe:

Extrait certifié
conforme au registre
des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 30/04/2026.
Le Maire,



